Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
Site Héming - Valeurs des 12 derniers mois en date du 30/01/20

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digitel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Héming (Dept.57)

Unité : ng/m^3

Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées/expertisées techniquement et environnementalement. Les mesures 2020 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2020 auront été réalisés.

**Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)*
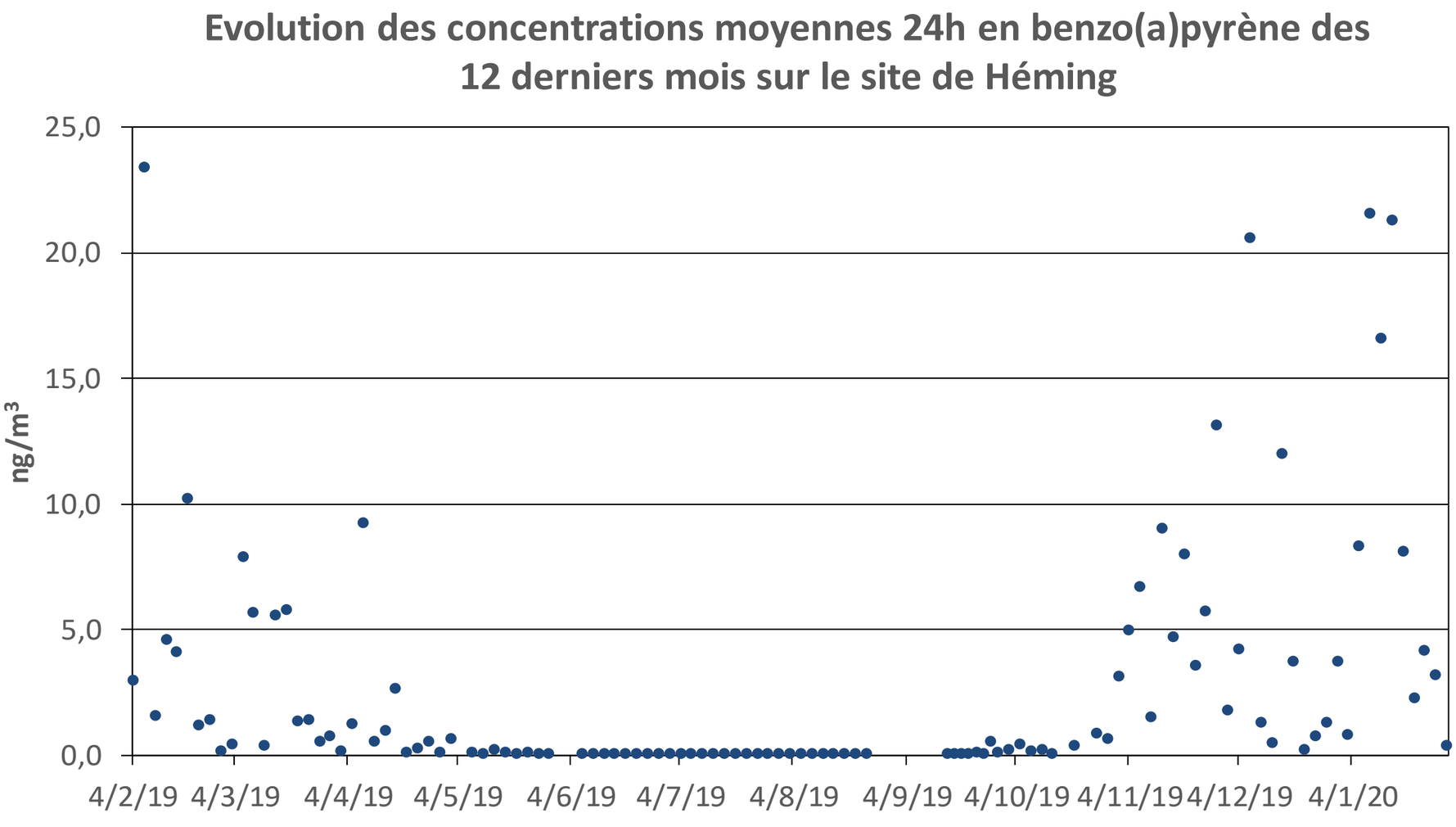
ng/m3	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Valeur cible année civile
B(a)P au 30/01/2020	2,7	**1**